# Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec District d'Abitibi-Ouest Municipalité de Clerval

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 13 JUILLET 2023, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Mathilde Lévesque, Nancy Gosselin, Nicole Therrien et Michel Cliche, maire.

Est aussi présente : Stéphanie Côté, Directrice générale.

À l'puverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, Michel Cliche, à 20h30.

Lecture de l'avis de convocation par Monsieur le maire.

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Côté, Directrice générale de la municipalité de Clerval :

Que vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire du conseil de ladite municipalité qui sera tenue le 13 juillet 2023.

## Au lieu ordinaire des sessions, à 20h30.

Il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1. Octroi contrat de déneigement;
- 2. Période de questions;
- 3. Levée de l'assemblée.

Donné à Clerval, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

# 2. ORDRE DU JOUR

**2023-07-10** IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean APPUYÉ par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE: L'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Adoptée



#### Procès-verbal du Conseil de Clerval

#### OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 3.

2023-07-11

ATTENDU QUE La municipalité de Clerval est allée en appel d'offre public pour un contrat de déneigement d'une durée de 5 ans soit de 2023-2028;

ATTENDU QUE l'ouverture des appels d'offres ont eu lieu lors de la séance régulière du conseil le 5 juillet 2023;

Suite à l'analyse des soumissions et des vérifications effectuées, une décision a été rendue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le contrat soit octroyé aux Entreprises Éric Fortin pour une durée de 5 ans 2023-2028.

ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS 4.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-09

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 20h32.

Stéphanie Côté

Directrice générale

Michel Cliche

Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».